



## PUBLIC

Compte rendu de la réunion du comité plénier de la Ville de Gatineau tenue par vidéoconférence à Gatineau, le mardi 29 septembre 2020 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Audrey Bureau, Gilles Chagnon, Mike Duggan, Maude Marquis-Bissonnette, Jocelyn Blondin, Isabelle N. Miron, Louise Boudrias, Cédric Tessier, Renée Amyot, Myriam Nadeau, Gilles Carpentier, Daniel Champagne, Pierre Lanthier, Jean-François LeBlanc, Jean Lessard, Marc Carrière et Martin Lajeunesse sous la présidence de monsieur le conseiller Daniel Champagne.

Est absente, madame la conseillère Nathalie Lemieux.

Sont également présents, mesdames et messieurs Luc Bard, directeur général adjoint, Yess Gacem, directeur général adjoint, Andrée Loyer, directrice exécutive, M<sup>e</sup> Geneviève Leduc, greffière ainsi que Catherine Bellemare, Jean Boileau, Geneviève D'Amours, Laurence Gillot, Melvin Jomphe, Mikael Leroux, François Léveillé, Yvan Moreau, Marc Phaneuf, Marie-Hélène Rivard, Patrick Robert-Meunier et Marianne Strauss.

**CP20200929-P1**

### **PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DU PARC DE LA FORÊT BOUCHER**

**9 h 30** - Présentation par madame Marianne Strauss, directrice générale de la Fondation forêt Boucher.

Monsieur Marc Phaneuf prend la parole. Il explique les objectifs de la présentation, soient de présenter l'état d'avancement de l'entente de gestion 2019-2021 entre la Fondation forêt Boucher et la Ville de Gatineau ainsi que la vision d'aménagement et de gestion du parc de la Forêt-Boucher.

Madame Strauss rappelle les principes du plan directeur de la Forêt-Boucher (2017-2019) et ceux de l'entente de gestion du parc de la Forêt-Boucher (2019-2020). Elle remémore également les grands axes de l'orientation stratégique de la Ville de Gatineau en lien avec le parc de la Forêt-Boucher. La création du parc de la Forêt-Boucher est prévue au Schéma d'aménagement et de développement révisé.

La vision et la vocation du parc est abordé. On veut en faire une « forêt école » :

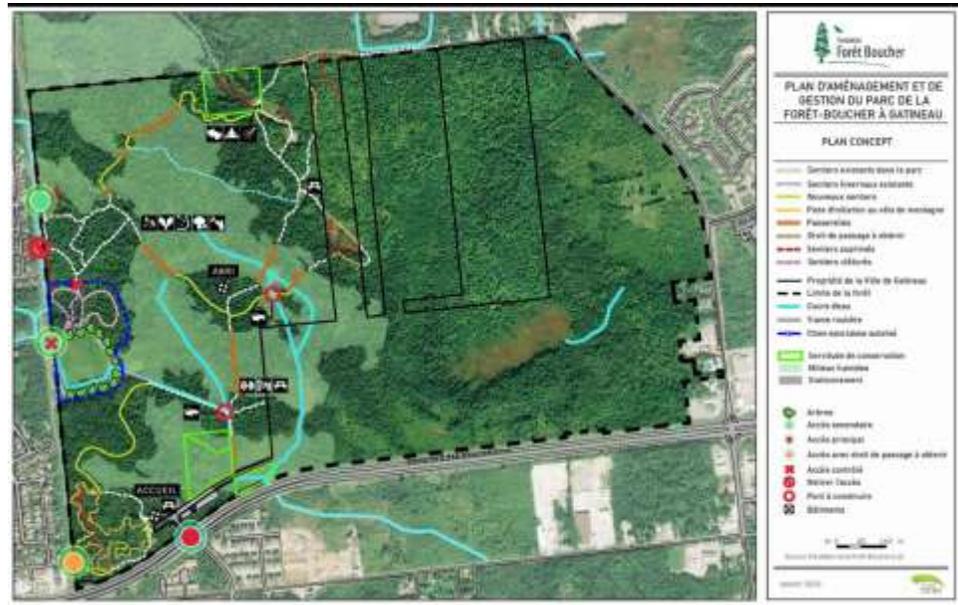
- Rendre accessible une infrastructure naturelle au cœur de la ville, qui soit source de fierté pour la communauté et où les usages se côtoient de façon harmonieuse, dans un souci de préservation des écosystèmes;
- Programmation mettant l'accent sur l'éducation relative à l'environnement et priorisant l'engagement de la communauté envers la protection de la forêt Boucher.

Pour y arriver, les étapes de réalisation sont énumérées (planification, phase 1 et phase 2) et madame Strauss explique les résultats des études de marché de 2019 et de 2020.

Le plan d'aménagement et de gestion du parc de la Forêt-Boucher est présenté. On montre les zones humides du secteur et les différentes vocations du parc (divertissement, conservation, jeux et repos, etc.).

Le plan concept est présente et les différents éléments qui y apparaissent sont expliqués en détails :

- Réseau de sentiers
- Droits de passage
- Aire d'accueil projeté
- Sentier d'accès universel
- Parcours d'initiation au vélo de montagne
- Aire de jeux
- Abri pour les classes nature
- Pôle ludique et culturel



Madame Strauss indique que l'illustratrice madame Élise Gravel a accepté de faire les illustrations du parcours d'interprétation et que l'architecte madame Sophie Lamothe aidera à l'élaboration des abris pour les classes nature.

Il existe un enjeu avec l'usage Aire d'exercice canin du parc des Jardins-Lavigne et la réglementation sur les chiens. En ce moment, cet emplacement n'est pas clôturé et les gens marchent de plus en plus dans le parc avec leurs chiens sans laisse. Avec les projets à venir pour le parc de la Forêt-Boucher, la fondation demande à la ville d'encadrer le tout par la réglementation.

La proposition initiale dans le plan d'aménagement est la suivante :

- Statu quo au niveau de la réglementation : interdiction des chiens dans le parc de la Forêt-Boucher;
- Même réglementation que dans le parc du Lac-Beauchamp (le seul autre éco territoire étant un parc urbain de l'ampleur de celui de la forêt Boucher);
- Proposition de presque doubler l'aire d'exercice canin comprenant 1 km de sentiers, pour en faire l'un des plus grands parcs canins du Québec;
- Difficultés à trouver le financement pour une clôture de plus de 1 km.

Cette solution a été proposée au club canin d'Aylmer et elle a été rejetée. Le club désire que les chiens sans laisse y soient autorisés.

Une proposition de projet-pilote pour autoriser les chiens en laisse est faite :

- Projet-pilote d'une durée d'un an ou moins demandant un changement de réglementation temporaire pour autoriser les chiens en laisse sur les terrains de la Ville dans la forêt Boucher (l'aire d'exercice canin demeure sans laisse);
- Campagne d'information sur les sentiers et en ligne pour sensibiliser à l'obligation légale de tenir les chiens en laisse, pour présenter le projet éducatif du parc et l'objectif de cohabitation harmonieuse;
- Installation de signalisation aux accès de la forêt Boucher;
- Recueil de données statistiques pour la durée du projet afin de prendre une décision éclairée en automne 2021.

Le budget prévisionnel des propositions d'aménagement est présenté ainsi que le montage financier pour l'entente de gestion en cours (2019-2021).

- Dépenses prévues :
  - Phase de planification : 183 000 \$;
  - Aménagements (phase 1) : 750 000 \$;
  - Frais administration : 290 000 \$;
  - Total des dépenses prévues : 1 223 000 \$;
- Revenus :
  - Ville de Gatineau : 785 000\$;
  - Gouvernement du Québec : 128 500\$;
  - Fondation de la faune du Québec : 50 000\$;
  - Fondation Écho : 50 000 \$;
  - Eco Canada : 15 000 \$;
  - Chantier d'économie sociale : 15 000 \$;
  - Loisir Sport Outaouais : 10 500 \$;
  - Autres partenaires (à déterminer) : 169 000 \$;
  - Total des revenus prévus : 1 223 000 \$.
- Engagement de la Fondation forêt Boucher dans l'entente de gestion : 140 000 \$
- Contrepartie de la Fondation forêt Boucher anticipée au terme du projet : 438 000 \$ (dont 269 000 \$ à ce jour)

### **Une période de questions et de commentaires a lieu.**

Monsieur le conseiller Mike Duggan indique qu'il faut développer cette terre et la pédagogie en nature est une excellente vision. Il a hâte qu'il y ait une affiche indiquant où se trouve la forêt-Boucher. Il demande si d'autres source de financement ont été trouvées et quelles sont les limites du financement par le secteur privé. Il croit que la transition de l'aire d'exercice canin risque d'être difficile pour les utilisateurs de ce parc. Il demande si nous avons de bons contacts avec le ministère des transports du Québec (MTQ) pour obtenir le droit de passage requis. On lui répond que ce sont des sentiers déjà existants et que pour l'instant, il y a de l'ouverture.

Madame la conseillère Audrey Bureau fait une remarque introductive et mentionne que cela fait plus de 10 ans que les citoyens attendent ces projets. Elle appuie le tout. Elle remercie la Fondation pour leur travail. Elle croit que l'aire d'accueil et le stationnement au coin de la rue Samuel Eddy et du boulevard des Allumetières devra être déployé rapidement parce qu'il y existe déjà un problème de stationnement au parc des Jardins-Lavigne. L'entrée sur le chemin Antoine-Boucher pourrait créer une problématique de stationnement. On ne doit pas accroître le problème de sécurité routière et la congestion. Elle indique que la création d'un pavillon d'accueil est nécessaire à court terme pour accueillir les enfants et les utilisateurs doivent avoir accès à un bloc sanitaire. C'est essentiel de déployer le tout rapidement. Elle aimerait que l'on trouve des solutions pour accepter du financement du privé et trouver d'autres sources de financement, comme la philanthropie.

Monsieur Phaneuf répond que le stationnement était prévu dans la phase 2 et que l'on va regarder si on aurait des sources de financement pour devancer l'aménagement du stationnement. Pour trouver d'autres sources de financement, on a un plan plein air et on pourra en discuter avec le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés. Pour ce qui est de la philanthropie, on pourra regarder nos politiques à cet effet.

Madame la conseillère Myriam Nadeau salue le travail de la fondation. Il s'agit d'une belle carte de visite pour la Ville de Gatineau. Cette approche doit être privilégiée avec nos partenaires du milieu et la Ville doit poursuivre dans cette voie.

Monsieur le conseiller Gilles Chagnon souligne qu'il existe des défis comme l'obtention de droits de passage. Il demande ce qui se passerait si nous n'avons pas d'entente. Est-ce que l'on pourra ouvrir les sentiers ? Il est d'accord avec les propos de madame Bureau : la ville devra regarder la problématique du stationnement. Il trouve que c'est une excellente idée d'intégrer les écoles dans ce projet. On répond à monsieur Chagnon que pour les droits de passage, on n'anticipe pas de problématique.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne mentionne qu'il va de soi de permettre les chiens en laisse, mais permettre les chiens sans laisse ne ferait pas de sens. Il ne pourrait pas appuyer une démarche de chien sans laisse. Le plein air urbain est au cœur de la ville de Gatineau et ce projet est une extraordinaire nouvelle pour la Ville. Il s'agit d'une cohérence avec ce que veut devenir la Ville de Gatineau. Il appuie le projet.

Monsieur le maire souligne que le succès de ce projet provient d'une volonté politique claire et du fait qu'un budget a rapidement été identifié. Nous avons, d'est en ouest, des parcs extraordinaires qui sont gérés par des organismes. Nous pourrions aller encore plus loin dans les prochaines années. Le montant que la ville a donné au départ a rendu possible ce qui nous a été présenté. Madame Strauss confirme le tout. Sans l'appui du conseil municipal, il aurait été difficile d'obtenir tout ce financement. Il y a eu un effet de levier extraordinaire. Il y a des défis pour aller chercher du financement privé. Elle indique qu'il s'agit d'un modèle qui fait ses preuves.

Madame la conseillère Isabelle Miron croit que ce projet rayonnera à l'extérieur d'Aylmer. Elle aimerait que madame Strauss parle du rapprochement avec les autres organismes de la Ville. Cette dernière indique que le parc va se démarquer par sa programmation. Les écoles du secteur et les autres écoles vont en profiter. Le programme va susciter l'intérêt ailleurs dans la ville. Il existe une forte volonté de collaborer avec d'autres organismes, il y a des partenariats gagnants pour la programmation.

Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin a visité la forêt Boucher avec un professionnel et il demande si une gestion de la forêt sera faite. Beaucoup d'arbres devraient être coupés et entretenus. Madame Strauss indique qu'il y aura une gestion graduelle de la forêt. Il doit y avoir des choses en place avant que la Fondation prenne le tout en charge. La Fondation est consciente que plusieurs arbres sont morts. Une mise en place d'un plan quinquennal sera faite pour assurer la bonne santé écologique de la forêt Boucher.

Madame la conseillère Louise Boudrias analyse ce modèle pour la gestion du parc du 100, rue Gamelin. Elle va solliciter une rencontre avec la Fondation de la Forêt-Boucher et des gens de son quartier.

Madame la conseillère Maude Marquis-Bissonnette salue le travail de la Fondation. Il s'agit d'un modèle intéressant et ce projet améliorera la qualité de vie des citoyens.

Madame la conseillère Renée Amyot indique que c'est un modèle de gestion gagnant-gagnant qui aura des impacts positifs sur la santé physique et mentale des citoyens. Elle aimerait que ça inspire d'autres projets dans la ville. Elle souligne les efforts des associations de son district.

Monsieur le conseiller Gilles Carpentier mentionne que le plein air urbain distingue Gatineau des autres villes du Québec et que c'est notre carte d'affaire. La façon dont nous faisons les choses nous distingue aussi tout comme l'engagement des citoyens. La contribution initiale de la Ville a fait doubler le financement. Le modèle d'affaire est excellent, le partenariat est bon et on doit continuer de faire les choses de cette façon.

Monsieur le conseiller Jean-François LeBlanc mentionne qu'il travaille depuis longtemps pour faire la même chose au lac Beauchamp. Il cherche des gens qui veulent s'impliquer et il relance ce message à ses citoyens.

Madame la conseillère Audrey Bureau aborde le sujet de la réglementation relative aux chiens. Elle demande à monsieur Phaneuf à quel moment le projet pilote sera déployé et quelles seront les actions de la Ville pour faire connaître ce changement d'habitude dans la forêt Boucher. Monsieur Phaneuf explique qu'une modification réglementaire est nécessaire. Il faut modifier l'annexe de notre règlement pour identifier le parc. La modification au règlement requiert deux conseils. Celui d'octobre sera ciblé pour l'avis de motion. Lorsque le règlement sera en vigueur, des affiches seront installées et il y aura des communications pour médiatiser la nouvelle réglementation au parc de la Forêt-Boucher.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne lit un passage d'un article dans le journal Le Droit du 29 septembre 2020. On doit poser des gestes pour l'environnement et ce que l'on fait avec ce dossier, c'est un geste clair pour l'environnement. Il a fait un tour de vélo dans le coin de Valleyfield et les berges sont privées. Ici, la décision de protéger nos berges et les rendre disponible (il y a longtemps) a un impact aujourd'hui. Notre décision d'aujourd'hui aura des impacts dans le futur.

Madame Strauss remercie le conseil et l'excellent des services de la Ville.

### **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

1. Procès-verbaux de l'assemblée ordinaire de la Société de transport de l'Outaouais tenues les 30 avril, 28 mai et 25 juin 2020 ainsi que de l'assemblée extraordinaire tenue le 16 avril 2020

**Fin du comité plénier public à 10 h 45.**